



## D'Autres Repères

Date: 12/07/2024

Auteur

Demarche Marie

Organisation

FAR

### Vivement la pension ? La réforme est-elle une vraie révolution ou un petit pas dans une bonne direction ?

« Ah, la pension. C'est le nerf de la guerre ». Nous avons sans doute tous entendu cette expression dans la bouche de nos aînés à un moment ou à un autre de notre vie. Et peut-être l'avons-nous déjà dit nous-même. Peut-être est-ce d'ailleurs l'une de vos préoccupations. « Il faut prévoir quelque chose pour mes vieux jours », « à ce train-là, on va devoir travailler jusqu'à 75 ans », « faites des enfants, il faut bien quelqu'un pour payer les pensions »... et autres phrases désabusées, qui en disent long sur la vision pessimiste qu'ont les gens pour l'avenir.

Et pour cause ! La pension est depuis longtemps au cœur des débats. On sait que c'est un système qui ne peut perdurer tel quel, mais personne n'a encore réussi à prendre le problème à la racine et à revoir tout son financement de manière viable et pérenne.

Avec une population de plus en plus vieillissante, une démographie en baisse, il est difficile d'être optimiste, et le défi est de plus en plus complexe.

#### Après nous les mouches !

Le gouvernement précédent – la coalition « suédoise » – avait déjà prévu de s'attaquer à ce gros dossier, mais finalement, la patate chaude est arrivée dans les mains du gouvernement De Croo – Vivaldi – qui a attendu la fin de la législature pour publier une réforme maigrichonne selon certains, satisfaisante pour d'autres.

L'âge de la pension ne cesse de reculer. Cet état de fait peut se comprendre puisque la population est vieillissante. Si la problématique de son financement requérait une prise de position, l'allongement des carrières n'était peut-être pas le seul moyen d'y arriver. En termes d'inquiétudes du peuple, l'on peut citer, entre autres, le fait de cotiser et de se ruiner la santé – surtout dans certains secteurs – au point de craindre : soit de mourir quelques années seulement après avoir pu enfin se retirer de la vie active pour les plus chanceux, soit de passer l'arme à gauche avant d'y arriver. On a tous dans notre entourage une telle personne qui a « manqué de pot ».

#### La nouvelle réforme des pensions

C'est au mois de juillet 2023 qu'a eu lieu la présentation de la réforme au gouvernement fédéral<sup>1</sup>, qui n'a été approuvée par le Parlement que le jeudi 4 avril 2024 et dont le fil rouge est la récompense du travail.

*1. Voir pour un complément d'information : S. Balthazar, « Les mesures et enjeux de la « réforme » des pensions adoptée en juillet 2023 », DAR, 19 décembre 2023.*

Les promesses tenues :

La revalorisation du montant minimum de la pension : oui mitigé (surtout au regard de l'augmentation du coût de la vie), mais qui a le mérite d'exister.

La réduction des inégalités subies par les femmes : à vérifier dans les faits.

Le renforcement de la solidarité : admettons.

Et... de manière fort comique, soutenir le maintien au travail.

Cette dernière « promesse » tend au foutage de tronche. Pardon, Madame la ministre Lalieux, vous n'avez visiblement pas bien compris.

Maintenir les travailleurs âgés au travail n'est pas une victoire. Aller rechercher des travailleurs pensionnés dans certains secteurs en pénurie de sang neuf, ce n'est pas une victoire. Agiter une carotte financière devant le nez des travailleurs fatigués n'est pas une victoire. Alors merci d'éviter de nous vendre votre soupe comme le cadeau que les travailleurs attendaient.

Certains sont, bien entendu, demandeurs de prolonger leur carrière. Mais s'est-on posé la très simple question qu'est « pourquoi » ? Il y a bien plus de seniors qui souhaitent continuer à travailler pour des raisons purement financières et de sécurité d'existence décente que de volonté de ne pas être coincé avec son conjoint ou sa conjointe toute la journée...

Les deux grandes mesures de la réforme concernent, d'une part, le retour du bonus pension et d'autre part le minimum du montant de la pension.

Le montant minimum a été revalorisé, bien que conditionnellement. Ceci est un véritable point positif de la nouvelle vision de la pension. Certes, c'était indispensable d'en arriver à cela au vu de l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation qui ne cesse d'impacter tous les postes de dépenses des citoyens. Cependant, on ne peut nier que le gouvernement a pris une décision, qui aura un impact direct et bénéfique sur le portefeuille de la population.

Ainsi, pour une carrière complète, le montant minimum atteint désormais 1.620 euros. Ce montant sera également celui auquel pourra prétendre un indépendant. Là aussi, c'est une belle avancée puisque seuls trente pourcents d'entre eux peuvent prétendre à une pension supérieure au minimum légal. La condition pour en bénéficier ? C'est de compter minimum 5.000 jours de travail effectif à temps plein, ou 3.120 jours à temps partiel pour une carrière d'au moins trente ans. Pour les indépendants, cela revient à compter 64 trimestres de cotisations sociales. Il n'est pas inutile de rappeler que certains congés sont assimilés à du travail presté. C'est par exemple le cas du congé parental et du chômage temporaire.

Le bonus pension, quant à lui, est un montant net octroyé à tout travailleur qui accepte de reporter sa pension au-delà du moment où il aurait valablement pu y accéder, et ce, au moment le plus précoce, c'est-à-dire la pension anticipée. Ainsi, pendant maximum trois ans, un bonus supplémentaire est octroyé au travailleur qui reste actif pendant minimum six mois au-delà de sa possible prise de pension anticipée. Cela vaut tant pour les salariés et fonctionnaires que pour les indépendants, et également pour les travailleurs qui ont eu une carrière mixte.

Comment est pensé le bonus ? Il est progressif. Ainsi, le bonus sera de 3.775 euros si le travailleur poursuit sa carrière une année complète supplémentaire, 7.550 euros pour la deuxième et enfin, 11.325 euros pour la troisième, soit un montant total de 22.650 euros, net d'impôts et de cotisations sociales. Certains travailleurs ont commencé leur carrière très tôt et ont dès lors une très longue carrière (43 ou 44 ans) avant de pouvoir prétendre à la pension anticipée. Pour ces derniers, l'incitant est encore plus valorisé puisque dès la première année de travail supplémentaire, ils pourront prétendre à 11.325 euros par an, ce qui mène à un total de 33.975 euros pour les trois années.

Chaque jour compte (pour autant que le minimum de six mois de travail supplémentaire soit atteint) et le calcul se fera au moyen de coefficient se basant sur le temps réellement presté en fonction de celui qui aurait dû l'être sur une année complète. Il en va de même pour le travailleur à temps partiel pour qui le montant se calculera également au prorata de la durée des prestations.

Le bonus a commencé à être comptabilisé depuis le 1er juillet 2024, mais ne pourra être distribué que pour les travailleurs qui prennent leur retraite après le 1er janvier 2025.

*Les deux grandes mesures de la réforme concernent, d'une part, le retour du bonus pension et d'autre part le minimum du montant de la pension.*

## L'effet Canada Dry

Pourquoi si peu d'optimisme ?

Si la réforme est, certes, en faveur des citoyens et tenable financièrement sur un terme plus ou moins long, elle se limite malgré tout à jeter quelques maigres cacahuètes pour faire applaudir le peuple, en espérant de lui le sourire et la joie d'un singe mécanique frappant ses cymbales. Et le mieux serait encore qu'il se répande en vifs remerciements.

Pourtant, force est de constater que l'allongement de l'âge auquel le travailleur pourra prendre sa pension va à l'encontre de la tendance de plus en plus marquée pour les actifs de réduire leur temps de travail, voire de prendre leur pension anticipativement, après moult calculs sur les pertes financières immanquablement engrangées, mais qui se lissent très vite par le gain en confort de vie.

Deux salles, deux ambiances...

D'un côté, le gouvernement, qui récompense le fait de travailler le plus tard possible et de l'autre, le travailleur qui veut profiter d'un repos bien mérité après tant d'années de bons et loyaux services pour, entre autres, remplir les caisses de l'État.

Ces quelques lignes peuvent avoir l'aspect, le goût, et l'odeur du reproche, mais ce n'en est pas un. Parce que, oui, les caisses de l'État, il faut bien les remplir. C'est le jeu – bien nécessaire – de la solidarité. C'est la manière de faire qui laisse songeur.

À l'heure où de plus en plus de nantis investissent dans la course à l'immortalité, le paradoxe entre la longévité de plus en plus importante des humains et la difficulté d'envisager le paiement des pensions dans une telle réalité est criant. D'autres points d'alerte sont le désinvestissement des jeunes dans leur travail parce qu'ils aspirent à d'autres conditions que celles de leurs aînés, et les métiers nécessaires qui sont pourtant en pénurie et que l'on pourrait tenter de revaloriser. Bref, tout ce qui pourrait favoriser l'emploi.

Ne voir le problème de la pension que par le prisme démographique et du vieillissement de la population est un raccourci qu'il faut se garder de prendre.

## Conclusion

Cette réforme a, certes, revu certains principes, mais sans travail de fond et d'envergure suffisante. On le sait, revoir tout le système des pensions est un chantier titanesque, mais les bricolages, économies de bouts de chandelles et autres emplâtres sur jambe de bois ne sont pas de nature à rassurer la population, toutes générations confondues. Espérons que cette réforme, assurant la hausse du minimum perçu lors de la retraite, soulage quelque peu les futurs pensionnés.

On est bien loin de la refonte complète et donc de la révolution. Tout n'est pas à jeter. L'on peut se réjouir du fait que la réforme ait été pensée pour être pérenne et tenable budgétairement et qu'elle ait tendu vers plus d'égalité, que ce soit pour les femmes, ou pour les indépendants. Difficile, pourtant, avec le leitmotiv de récompenser le travail, de ne pas y voir un relent du libéralisme.

---

La FAR est une ASBL liégeoise composée d'une équipe pluridisciplinaire qui propose des conseils et de l'expertise en droit social, bien-être au travail, économie de l'entreprise et en communication.

La FAR est reconnue par la Fédération Wallonie - Bruxelles en qualité d'organisme d'éducation permanente.

Dans ce cadre, elle propose des formations et des publications.

---

Place Saint Paul 9-11  
4000 Liège  
04/221 96 40  
secretariat@far.be  
www.dautresperes.be

Responsable  
des publications:  
Marie Greffe  
04/221 96 24  
mgrefe@far.be



Culture.be